

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Terrains de sport en gazon naturel et hybride, création

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises assurant la construction ou la rénovation complète de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel, stabilisés ou hybrides, de compétition ou d'entraînement, conformément aux normes et réglementations en vigueur, notamment les normes AFNOR P90-113 et P90-111, la réglementation des fédérations sportives concernées et le fascicule 35.

Statut Spécialisé : terrains de football, rugby, hockey et baseball engazonnés, stabilisés ou hybrides; création ou rénovation complète de terrains et/ou demi-terrains.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel en sa possession.

En création, les références doivent permettre de démontrer la réalisation d'au moins 6 des 9 tâches prévues par le référentiel, sur au moins 2 attestations.

En rénovation, les références doivent permettre de démontrer la réalisation d'au moins 5 des 7 tâches prévues par le référentiel, sur au moins 2 attestations.

Informations générales

Acheteur

Consultation

Entreprise analysée

Qualification QualiPaysage visée

Date de l'analyse

Analyste

Spécialisée, Terrains de sport en gazon naturel et hybride, création

Une extension à d'autres sports est admise, dans les limites prévues par le référentiel, pour les travaux de création ou de rénovation réalisés sur des golfs, des sols équestres (notamment carrières sablées, ronds de longe, terrains de CSO en gazon ou sable, parcours de cross et pistes d'hippodrome) ainsi que sur des terrains de boules ou de pétanque en sol stabilisé.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience dans la construction et la rénovation complète de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel, stabilisés ou hybrides;
- de maîtrise des différentes opérations techniques nécessaires à la création d'un terrain, notamment les terrassements préliminaires, le nivellement des fonds de forme, la

constitution du sol, la pose de bordures et caniveaux, le drainage et/ou l'assainissement, la réalisation de l'aire de jeux, les tracés, les équipements et le suivi jusqu'à la fin de garantie;

- de maîtrise des différentes opérations techniques nécessaires à la rénovation complète d'un terrain;
- de diversité des tâches effectivement réalisées et de respect des seuils de 6 tâches sur 9 en création ou de 5 tâches sur 7 en rénovation, sur au moins deux attestations;
- de nombre, de montant cumulé et de récence des références présentées;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées;
- de compétences, de diplômes et d'expérience professionnelle du dirigeant et d'au moins un cadre;
- d'encadrement des équipes opérationnelles et de conduite des chantiers;
- de présence d'au moins deux AIPR Encadrant dans les effectifs;
- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise;
- de détention du matériel spécifique aux terrains de sport;
- de maîtrise des normes AFNOR P90-113 et P90-111, de la réglementation des fédérations sportives concernées et du fascicule 35;
- de couverture par une assurance responsabilité décennale adaptée à l'activité.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel en sa possession.
- Pour les références portant sur la création, les attestations doivent permettre d'identifier au moins 6 des 9 tâches décrites par le référentiel, sur au moins 2 attestations.
- Pour les références portant sur la rénovation, les attestations doivent permettre d'identifier au moins 5 des 7 tâches décrites par le référentiel, sur au moins 2 attestations.
- Le montant cumulé des attestations doit atteindre 700 000 € HT, sur 4 attestations ou 6 attestations maximum, toutes datées de moins de quatre ans.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'au moins trois photographies du chantier, permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae du dirigeant et d'au moins un cadre (ou, pour les entreprises de moins de 20 salariés, a minima un TAM 3) faisant clairement apparaître les années d'expérience dans l'activité terrains de sport ainsi que les diplômes obtenus, accompagnés des justificatifs correspondants.
- Pour le dirigeant ainsi que pour le ou les cadres, le référentiel prévoit l'une des voies suivantes : BTS Aménagements paysagers et au moins une année d'expérience dans l'activité terrains de sport; ou, pour un autre diplôme de niveau 5 hors filière des métiers du paysage, deux années minimum à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport, avec un niveau de chef d'équipe TAM 4 minimum; ou, à défaut, trois années minimum à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport au sein d'un établissement privé ou public.
- Une attention particulière doit être portée au respect du ratio d'un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.
- L'entreprise doit également disposer d'un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers par tranche de 2 M€ maximum, pour l'activité concernée et/ou toutes activités confondues lorsqu'elle est qualifiée dans plusieurs métiers.
- Enfin, au moins deux membres du personnel doivent disposer de l'AIPR Encadrant. L'entreprise doit fournir la liste du matériel spécifique aux terrains de sport qui lui appartient, ainsi que la copie de son contrat d'assurance et les attestations de l'année en cours couvrant sa responsabilité décennale.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	Définition de l'activité L'entreprise assure la construction ou la rénovation complète de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel, stabilisés ou hybrides, de compétition ou d'entraînement.	Extrait Kbis; présentation de l'entreprise; mémoire technique; références d'activité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Statut Spécialisé						
2	Types de terrains La qualification couvre les terrains de football, rugby, hockey et baseball engazonnés, stabilisés ou hybrides.	Mémoire technique; attestations; certificats de capacité; références.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Nature des prestations Création ou rénovation complète de terrains et/ou demi-terrains.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
4	Norme AFNOR P90-113 Les travaux sont réalisés conformément à la norme AFNOR P90-113.	Mémoire technique; procédures; références; justificatifs d'application.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
5	Norme AFNOR P90-111 Les travaux sont réalisés conformément à la norme AFNOR P90-111.	Mémoire technique; procédures; références; justificatifs d'application.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Réglementation des fédérations sportives Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation des fédérations sportives concernées.	Mémoire technique; CCTP; références; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Fascicule 35 Les travaux sont réalisés conformément au fascicule 35.	Mémoire technique; procédures; références; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Personnel propre de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel; organigramme; affectations de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
9	Matériel en possession de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le matériel en possession de l'entreprise.	Inventaire; registre des immobilisations; factures d'achat.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Création						
10	Tâche 1/9 – Terrassements préliminaires Les travaux de création comprennent notamment les terrassements préliminaires.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
11	Tâche 2/9 – Nivellement des fonds de forme Les travaux de création comprennent notamment le nivellement des fonds de forme.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
12	Tâche 3/9 – Couches constitutives du sol Les travaux de création comprennent notamment l'apport et la mise en œuvre des couches constitutives du sol.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
13	Tâche 4/9 – Bordures et caniveaux Les travaux de création comprennent notamment les travaux de pose de bordures et caniveaux.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
14	Tâche 5/9 – Drainage / assainissement Les travaux de création comprennent notamment les travaux de drainage et/ou d'assainissement.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
15	Tâche 6/9 – Couche de jeux / gazon hybride Les travaux de création comprennent notamment l'engazonnement par semis, le placage, la mise en œuvre de la chape stabilisée ou de la trame de gazon synthétique (gazons hybrides) de la totalité de l'aire de jeux.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
16	Tâche 7/9 – Traçages Les travaux de création comprennent notamment l'implantation et la réalisation des traçages.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
17	Tâche 8/9 – Équipements / mains courantes / clôtures Les travaux de création comprennent notamment la pose des équipements et/ou des mains courantes et clôtures.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
18	Tâche 9/9 – Suivi jusqu'à fin de garantie Les travaux de création comprennent notamment le suivi du terrain jusqu'à la fin de garantie.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
19	Seuil de diversité des tâches Sont acceptées les attestations comprenant au moins 6 des 9 tâches de création décrites, sur au moins 2 attestations.	Tableau tâches/attestations; attestations détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Rénovation						
20	Tâche 1/7 – Scalpage / couche de jeux Les travaux de rénovation comprennent notamment le scalpage complet de la couverture végétale et/ou le remplacement complet de la couche de jeux.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
21	Tâche 2/7 – Drainage Les travaux de rénovation comprennent notamment les travaux de drainage de base et/ou de surface.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
22	Tâche 3/7 – Nivellement de finition Les travaux de rénovation comprennent notamment le nivellement de finition de la couche de jeu.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
23	Tâche 4/7 – Engazonnement / placage / chape stabilisée Les travaux de rénovation comprennent notamment l'engazonnement par semis ou le placage, ou la reprise de la chape stabilisée.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
24	Tâche 5/7 – Équipements / mains courantes / clôtures Les travaux de rénovation comprennent notamment la pose des équipements sportifs et/ou des mains courantes et clôtures.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
25	Tâche 6/7 – Traçages Les travaux de rénovation comprennent notamment l'implantation et la réalisation des traçages.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
26	Tâche 7/7 – Suivi jusqu'à fin de garantie Les travaux de rénovation comprennent notamment le suivi du terrain jusqu'à la fin de garantie.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
27	Seuil de diversité des tâches Sont acceptées les attestations comprenant au moins 5 des 7 tâches de rénovation décrites, sur au moins 2 attestations.	Tableau tâches/attestations; attestations détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
28	Extension à d'autres sports – Limite Les travaux de création ou rénovation sur d'autres sports sont acceptés dans la limite d'une attestation sur 4 ou de 2 attestations dans le cas de plus nombreuses attestations.	Attestations; tableau récapitulatif des références.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
Extension						
29	Golfs et sols équestres Peuvent notamment être pris en compte, dans cette limite, les travaux de création ou rénovation sur golfs et sols équestres : carrières sablées, ronds de longe, terrains de CSO en gazon ou sable, parcours de cross, pistes d'hippodrome, etc.	Attestations; certificats de capacité; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
30	Boules / pétanque Peuvent également être pris en compte, dans cette limite, les travaux sur terrains de boules ou pétanque en sol stabilisé.	Attestations; certificats de capacité; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
Critère d'attribution n° 1						
31	Montant des attestations Le montant total des attestations atteint au minimum 700 000 € HT.	Attestations de travaux avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
32	Nombre d'attestations Le montant de 700 000 € HT est justifié sur 4 attestations ou sur 6 attestations maximum.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
33	Ancienneté Toutes les attestations sont datées de moins de 4 ans.	Attestations datées; PV de réception; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
34	Critère d'attribution n° 2 – Photographies Trois photographies minimum par chantier sont jointes à chaque attestation de travaux pour une meilleure compréhension et appréciation des travaux.	Photographies identifiées et rattachées à chaque attestation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 3						
35	Formation / expérience Le chef d'entreprise justifie de son niveau de formation et/ou du niveau de formation d'un ou plusieurs de ses cadres; diplômes ou expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans l'activité terrains de sport.	CV; diplômes; certificats de travail; organigramme.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
36	CV du dirigeant et d'un cadre Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant et d'au moins un cadre, faisant clairement apparaître les années d'expérience dans l'activité terrains de sport et les diplômes obtenus.	CV; diplômes; certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
37	Entreprise de moins de 20 salariés Pour les entreprises de moins de 20 salariés, le cadre présenté peut être a minima TAM 3.	État des effectifs; organigramme; classification conventionnelle.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
38	Voie 1 Pour le dirigeant ainsi que pour le ou les cadres : a minima BTS Aménagements paysagers et 1 année d'expérience dans l'activité terrains de sport.	Diplôme; CV; certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
39	Voie 2 Pour tout autre diplôme de niveau 5 hors filière des métiers du paysage : 2 années minimum à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport, chef d'équipe TAM 4 minimum.	Diplôme niveau 5; CV; justificatif de classification; certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
40	Voie 3 À défaut : expérience minimum de 3 années à un poste de cadre dans l'activité terrains de sport dans un établissement privé ou public.	CV; certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
Critère d'attribution n° 4						
41	Ratio chef d'équipe Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme; registre du personnel; classifications; plannings d'équipe.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
42	Classification 05 Le niveau de classification 05 n'est pris en compte comme fonction d'encadrant que pour les entreprises de moins de 10 salariés.	État des effectifs; classification; organigramme.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
43	Critère d'attribution n° 5 – Conduite opérationnelle des chantiers Un cadre en charge de la conduite opérationnelle des chantiers (conducteur de travaux) est exigé par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.	Organigramme; CV; fiche de poste; chiffre d'affaires par activité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
44	Critère d'attribution n° 6 – AIPR Encadrant Au moins 2 membres du personnel disposent de l'autorisation AIPR Encadrant.	AIPR Encadrant nominatives; registre du personnel.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
45	Critère d'attribution n° 7 – Matériel spécifique L'entreprise fournit la liste du matériel spécifique aux terrains de sport propre à l'entreprise.	Inventaire; registre des immobilisations; factures d'achat.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Critère d'attribution n° 8						
46	Responsabilité décennale – Contrat L'entreprise fournit la copie du contrat d'assurance couvrant la responsabilité décennale.	Contrat d'assurance responsabilité décennale.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
47	Responsabilité décennale – Attestation annuelle L'entreprise fournit les attestations de l'année en cours pour la responsabilité décennale.	Attestation d'assurance décennale de l'année en cours.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Terrains de sport en gazon naturel et hybride, création ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la maîtrise technique de la construction ou de la rénovation complète de terrains de sport de grands jeux en gazon naturel, stabilisés ou hybrides ;
- des références récentes et significatives démontrant la maîtrise des tâches de création et/ou de rénovation prévues par le référentiel ;
- un montant de références d'au moins 700 000 € HT, sur 4 à 6 attestations maximum datées de moins de 4 ans ;
- des compétences renforcées du dirigeant et d'au moins un cadre, ainsi qu'un encadrement adapté des équipes et de la conduite des chantiers ;
- au moins 2 AIPR Encadrant, des moyens matériels spécifiques propres à l'entreprise et une assurance décennale en cours.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.